Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 062-216207365-20261013-DEC2026_131-AI

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DÉCISION AUTORISANT LA SIGNATURE DES DEVIS RELATIFS AUX ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ET DE LA MAISON DES JEUNES POUR LES VACANCES DE LA TOUSSAINT 2026

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-8 du 21 mars 2026 déléguant au maire toutes les décisions en matière de Marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu les devis présentés, par le service Enfance-Jeunesse pour les activités ACM des vacances de la Toussaint 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : sont approuvées les dépenses des accueils collectifs de mineurs (ACM) de 3 à 12 ans et de la Maison des Jeunes (MDJ) de 11 à 17 ans pour les vacances de la Toussaint 2026, pour un montant total de 3 780.50 € TTC, détaillées comme suit :

Accueils collectifs de mineurs de 3 à 12 ans

Le 21/10/2026 : musée de la Vie rurale- sortie pédagogique et culturelle : 245.00€ TTC. Transport en bus : 115.50 € TTC.

Le 23/10/2026 : La ferme aux paons — sortie pédagogique : 261,00 € TTC ; transport en bus : 132,00 € TTC.

Le 27/10/2026 : Le PLUS — sortie pédagogique : 45,00 € TTC ; transport en bus : 375,00 € TTC.

Le 30/10/2026 : Le Fleury — activité de loisir : 502,00 € TTC ; transport en bus : 475,00 € TTC.

Le 05/10/2026 : Intermarché — alimentation pour les goûters : 180,00 € TTC alimentation pour les activités culinaires : 50,00 € TTC.

Le 05/10/2026 : Ogéo— matériel pour les activités manuelles : 200,00 € TTC.

Soit un total de 2 580,50 € TTC pour les ACM.
Ce montant est inférieur au budget de 3 000,00 € présenté pour la période.

Maison des Jeunes de 11 à 17 ans

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 062-216207365-20261013-DEC2026_131-AI

Le 19/10/2026 : Carrefour Contact — courses alimentaires - semaine 1 : 100,00 € TTC (imputation 60623).

Le 26/10/2026 : Carrefour Contact — courses alimentaires - semaine 2 : 100,00 € TTC (imputation 60623).

Le 20/10/2026 : Chemin de Traverse - Arras — escape game : 300,00 € TTC (imputation 6188).

Le 22/10/2026 : La Coupole - Saint-Omer — sortie culturelle : 147,00 € TTC (imputation 611).

Le 23/10/2026 : Piscine - Estaires — activité piscine : 68,00€ TTC (imputation 60632).

Le 27/10/2026 : musée de l'Illusion — visite du musée : 237,00€ TTC (imputation 611).

Le 27/10/2026 : musée de l'Illusion — visite du musée : 237,00€ TTC (imputation 611).

Le 28/10/2026 : Escalade - Laventie — activité escalade : 76,00€ TTC (imputation 60632).

Le 29/10/2026 : Centre historique minier - Lewarde — visite du centre historique minier : 172,00 € TTC (imputation 611).

Soit un total de 1 200,00 € TTC pour la Maison des Jeunes.
Ce montant correspond au budget de 1 200,00 € présenté pour la période.

ARTICLE 2 : Que la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 13 octobre 2026

DEC2026_131

Le Maire,
Pierre-Luc RAVET

DGS